

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 16 Ventôse, an VIII.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

ESPAGNE.

De la Corogne, le 13 février (24 pluviôse).

Il est entré à Cadix (dans le cours de l'année 1799) 662 vaisseaux & autres bâtimens de guerre ou de commerce, dont 303 espagnols, 41 danois 24 suédois, 82 américains, 60 marocains, 15 portugais, 40 vaisseaux & autres bâtimens de guerre français, 30 corsaires français, &c.

De Madrid, le 20 février (1^{er} ventose.)

Le traité d'alliance que la cour de Lisbonne a conclu avec l'empereur de Russie, a causé ici la plus grande surprise. Quoiqu'il n'y ait rien d'hostile contre l'Espagne dans les articles connus, le roi a craint qu'il n'y eût des articles secrets. Il a fait demander à Lisbonne des explications qui, si elles n'étoient pas satisfaisantes, pourroient entraîner une rupture.

Le gouvernement vient de déclarer Gibraltar en état de siege, & que les bâtimens neutres portant des munitions de guerre & de bouche, &c., seront saisis. Cette mesure est une représaille de ce que les Anglais ont fait par rapport à Cadix.

Le consul à Alger a été mis à la chaîne. Le dey n'avoit déjà menacé de ce traitement barbare, si la cour d'Espagne ne faisoit pas rendre, à une époque fixe, un chebec algérien qui avoit été pris par les Français, lorsque les deux flottes combinées entrèrent dans la Méditerranée. Le chebec n'a pu être rendu; mais il doit l'être aujourd'hui, & sans doute notre agent aura été mis en liberté.

ITALIE.

De Sospello, le 16 février (27 pluviôse).

L'armée d'Italie prend chaque jour l'aspect le plus formidable; elle se renforce considérablement sur tous les points, & nous attendons encore, sous peu, beaucoup d'autres troupes, particulièrement de la cavalerie.

Les dernières nouvelles du Piémont portent que l'armée autrichienne se rassemble entre Plaisance, Pavie, Tortone & Alexandrie; que les subsistances sont très-rares & très-chères dans cette partie; qu'il regne un mécontentement général dans les campagnes, dont les habitans se sont déjà, dans différens endroits, insurgés contre les Autrichiens.

Toutes les autres nouvelles particulières de l'intérieur de l'Italie, s'accordent à dire que par-tout le régime tyrannique & arbitraire des Autrichiens est devenu odieux & insupportable.

De Gènes, le 17 février (28 pluviôse).

Le 18 brumaire de la Ligurie avoit été fait par les exagérés qui prirent l'initiative, afin de conserver le pouvoir. Il composèrent la commission du gouvernement des chefs de leur parti, & n'y mirent deux citoyens qui jouissent de l'estime générale, que pour diminuer le mécontentement. A peine le général Massena fut arrivé, que la plupart des membres des deux conseils lui portèrent des plaintes contre la commission du gouvernement, & lui dévoilèrent les moyens violens dont on s'étoit servi pour opérer un changement, sans consulter le vœu du gouvernement français. Ces réclamations ont eu le succès qu'on en attendoit.

Samedi dernier, les citoyens Tanlongo, Montebruni, Marchelli & Rivarola, membres de la commission du gouvernement, ont été destitués. Les citoyens Corvetto & Cambiaso qui avoient plusieurs fois demandé leur démission, l'ont obtenue. Ils ont été remplacés par les citoyens Jérôme Durazz, Michel-Auge Cambiaso & Paul Celesia, & par les citoyens Emmanuel Balbi, Dominique Straforello, & Shiaffini. Le citoyen Corvetto a été nommé ministre des relations extérieures & commissaire du gouvernement auprès du général en chef.

Le général Massena est logé dans le palais Doria, où résidoit notre directoire.

Il est arrivé hier dans notre port deux bâtimens chargés de grains & de légumes. Nous en attendons plusieurs autres.

Toutes les dispositions de l'ennemi annoncent qu'il va bientôt ouvrir la campagne. Les Français renforcent leur ligne.

Les lettres de Toscane portent que les persécutions continuent avec la même rigueur.

Nous apprenons, par un bâtiment neutre, arrivant de Sicile, qu'un convoi sorti de Toulon, est entré heureusement dans le port de Malte. On assure que cette importante place a reçu les munitions de guerre dont elle manquoit, & des vivres pour plus de quatre mois.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 27 février (8 ventôse).

M. Wickam est de retour à Augsbourg. Il n'a pas couru après Suwarow, comme on l'avoit débité; mais il a été à Vienne, où il s'est fait présenter à l'empereur par le ministre anglais, de Minto. Sa mission étoit de faire de nouvelles propositions à l'Autriche, pour l'attacher davantage à la coalition.

L'avant-garde de l'armée de Suwarow est arrivée à Cracovie, le 26 pluviôse.

L'empereur fait relâcher beaucoup de prisonniers hongrois, pour calmer le mécontentement qui regne dans ce pays.

On poursuit très-activement & très-secrètement le procès des personnes arrêtées par ordre du duc de Wurtemberg, & conduites au château d'Asperg.

IRLANDE

De Dublin, le 20 février (1^{er} ventose).

L'agitation va toujours croissant; de toutes parts on annonce des mouvemens d'opposition. A Drogheda les milices irlandaises ont attaqué les troupes britanniques qu'elles ont fort maltraitées. On presse ici des voitures pour transporter des renforts à Drogheda.

Une affaire semblable a eu lieu à Clonmel, dans le comté de Tipperary.

On annonce, en ce moment, que dans le comté de Down, il s'est élevé entre les milices & quelques orangistes, des rixes très-sérieuses.

Enfin, dans cette ville, il ne se passe point de jour qui ne soit marqué par quelque duel entre les hommes les plus distingués des deux partis.

Le lord-lieutenant vient d'ordonner, par une proclamation, que le 12 mars (21 ventose) soit observé comme un jour de jeûne & d'humiliation dans toute l'Irlande, pour attirer la bénédiction du ciel sur les armes de sa majesté.

ANGLETERRE.

De Londres, le 25 février (6 ventose).

Sa majesté est arrivée hier de Windsor.

M. Pitt, le ci-devant duc d'Orléans & ses deux frères ont dîné avec le ci-devant comte d'Artois, dans la maison de ce dernier.

On commence de nouveau à parler d'expéditions continentales. On désigne des régimens pour l'embarquement; on assure qu'à Chatam il a été donné des ordres pour la construction de 200 bateaux plats, tous les vaisseaux de guerre que l'on arme en flûte seront prêts sous peu.

Le détachement du 16^e. régiment de dragons légers, stationné à Windsor pour faire le service auprès de S. M.; a ordre de se préparer pour l'embarquement avec tout le reste du régiment.

REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Extrait d'une lettre de Berne, du 27 février (8 ventose).

La situation politique de la Suisse est si unique, que je ne m'en aurois jamais pu faire une idée, si je ne la voyois pas réalisée devant mes yeux; rien n'égale notre misère publique & particulière: notre canton & notre ville sont devenus le rendez-vous de tous les malheureux des cantons dévastés, sur-tout des vieillards & des enfans qui nous arrivent par plusieurs centaines. L'humanité des Bernois toujours active, toujours inépuisable, se soutient d'une manière admirable. Le militaire s'accumule aussi insensiblement, soit dans la ville, soit dans les environs, attiré sans doute par des besoins auxquels nous paroissions pouvoir satisfaire encore pour quelque tems; mais ce surcroît de consommation hâtera de nous achever.

Tout le monde & sur-tout aussi l'immense majorité du canton de Léman est parfaitement content de notre conseil exécutif, il y regne maintenant un ordre: une harmonie, une marche systématique dont tous les partis sont édifiés.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 1^{er}. mars (10 ventose).

La ville d'Amsterdam, dont la caisse publique se ressent particulièrement de la pénurie d'argent qu'on éprouve par toute la république, à cause de la stagnation du commerce, a demandé au corps législatif un subside de 500,000 florins. La première chambre a accordé ce subside, qui sera pris sur le produit de la nouvelle imposition. La ville d'Amsterdam sera cependant obligée de payer 500,000 florins au commencement du mois de mai de l'année 1801.

Le directoire a été autorisé par le corps législatif de prendre possession, au nom du peuple batave, du territoire de Ravestein, Megeu Boxmeer, Anhalt & autres possessions du Brabant batave & du marquisat de Borg-op-Zoom, appartenantes depuis cinq ans, comme pays conquis, au gouvernement français, & cédé par la transaction du 5 janvier au gouvernement batave.

Le citoyen Schloet, agent de la ville de Hambourg, a passé par la Haye pour se rendre à Paris.

Le citoyen Doverdain, administrateur du territoire qui vient d'être cédé à la république batave, est parti avec ses employés pour Paris.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulouse, le 6 ventose.

Le désarmement des individus qui avoient participé à l'insurrection de l'an 7, a lieu depuis trois jours avec succès dans les cantons d'Aurignac, l'Isle-en-Dodon & Castanet.

Le général Commes a publié, le 3 de ce mois, un ordre, portant qu'à dater du 10 du courant, il n'y aura plus de grace pour les déserteurs, conscrits & réquisitionnaires en retard. Toutes les forces en troupes de ligne & colonnes mobiles seront déployées contre eux sur tous les points de la division. Tout conscrit, réquisitionnaire ou déserteur arrêté, sera conduit directement & sans autre formalité à Toulon, Brest ou Rochefort, pour y travailler dans les arsenaux de la marine, ou pour être employé sur les vaisseaux de guerre. Tout conscrit, réquisitionnaire ou déserteur qui, arrêté par la force armée, sera trouvé en armes, après avoir fait feu sur elle, sera fusillé sur-le-champ.

De Bruxelles, le 21 ventose.

Les mesures de douceur & de tolérance que le nouveau gouvernement a adoptées, produisent la plus heureuse influence dans ce pays. Un grand nombre d'ecclésiastiques détenus dans les prisons depuis deux ans, ont été remis en liberté. Ceux contre lesquels il y a des arrêtés de déportation de l'ancien directoire, ne sont point poursuivis. Enfin, dans toutes les communes, on rend les églises au culte catholique. La belle église de Sainte-Gudule, chef-d'œuvre d'architecture gothique, a été rouverte hier matin à Bruxelles.

Les lettres de Wesel annoncent que l'ordre y est arrivé de préparer des logemens dans cette ville pour le duc de Brunswick, le général Mollendorff & plusieurs autres officiers-généraux incessamment attendus de Berlin. L'armée d'observation aura plus de consistance dans cette campagne que dans les précédentes.

Les troupes hanovriennes commencent à se mettre en mouvement. Un corps sera posté dans les environs de Brême. Suivant les mêmes avis, les troupes prussiennes se sont rapprochées de la ville impériale de Nuremberg, & ont de nouveau pris poste dans les ports de cette place.

De PARIS, le 15 ventôse.

Les nouveaux préfets qui se trouvent à Paris, & qui ont accepté, ont été présentés hier matin au premier consul par le ministre de l'intérieur : ils étoient environ trente. Le citoyen Noël a aussi été présenté en qualité de commissaire de police pour Lyon.

Jard-Pauvilliers, désigné pour la préfecture de la Vendée, l'a refusée. Desmousseaux, dont on avoit annoncé le refus, a accepté.

Les sous-préfets ne seront nommés qu'après l'installation des préfets.

— *L'Ami des Loix* annonce la nomination du général Suchet à la préfecture de police de Paris.

Il dit aussi qu'on lui mande, comme nouvelle certaine, que le premier consul a ordonné à sa garde de se tenir prête pour la fin de ce mois. Il ajoute que, dans le cas où le premier consul iroit commander l'armée du Rhin, il seroit créé une armée d'observation dont le général Moreau auroit le commandement.

— Les trois commissaires américains seront présentés incessamment au premier consul par le ministre des relations extérieures. Il paroît que le premier consul a nommé les trois commissaires qui doivent traiter avec eux.

— Le général Erue ayant pacifié le Morbihan, le Finistère & les Côtes-du-Nord, se rend dans le département d'Ille & Vilaine. Il va faire proclamer la pacification & le retour au régime constitutionnel des départemens de l'Ouest.

Le général d'artillerie Dulauoy fait une visite des côtes, pour ordonner les réparations des forts & batteries qui pourroient en avoir besoin.

— Le général Liégard annonce l'arrestation du reste de l'état-major de Frotté.

— Le citoyen Almain, ancien employé au ministère de la police, a été nommé par le ministre de l'intérieur secrétaire-général de l'administration du théâtre des Arts, à la place du citoyen Guillois.

— Le compositeur Mengozzi est mort avant-hier d'une maladie de poitrine.

— La veuve de Mirabeau est morte hier à Paris, d'une fièvre maligne.

— Les assassins du courrier de Lyon à Strasbourg viennent d'être arrêtés à Nancy & à Belfort.

— On écrit de Venise que le cardinal Hersant, qui est chargé des instructions de Vienne, porte aujourd'hui au pontificat le cardinal Mathoi. On se rappelle la tolérance & la modération de Mathoi, & l'estime de Bonaparte pour lui.

On avoit cru qu'il n'y avoit point de cardinal espagnol à Venise, mais le cardinal Lorenzana y est.

— Des lettres de Vienne disent que l'empereur est de nouveau assez dangereusement malade, & qu'on craint pour ses jours.

— L'empereur de Russie a envoyé à Florence un ministre plénipotentiaire auprès du roi de Sardaigne : c'est le prince Garolinski.

Le citoyen Frochot, membre du corps législatif, au Rédacteur du Publiciste.

Paris, ce 14 ventose, an 8.

Citoyen, en lisant aujourd'hui pour la première fois, l'article qui me concerne dans votre journal d'hier, j'éprouve que la bienveillance fournit aussi l'occasion de se plaindre, puisqu'elle a ses excès & ses écarts.

Empressé sans doute de me parer des plus beaux titres à la confiance publique, l'auteur de l'article contre lequel je réclame, me présente comme le conseiller intime & presque nécessaire de Mirabeau, & comme le sauveur du département, dont j'ai eu l'honneur d'être un des administrateurs.

Il est, je pense, fort inutile que je me défende d'avoir été le mentor politique de Mirabeau, & en vérité, ce n'est pas pour cela que je réclame; mais un silence absolu à cet égard ne seroit-il pas même une prétention?

Quant à la bonne administration de département de la Côte-d'Or dans des tems assez difficiles, je suis loin de renoncer à la portion de louange qui peut m'en revenir; mais le bien qui s'est fait alors n'appartenoit pas plus à moi qu'aux estimables collègues auxquels j'étois associé; & s'il est permis au rédacteur de l'article en question d'ignorer que l'administration centrale s'honorait, à cette époque, de la présence des citoyens Prévôt & Musard, dont le département pleure encore la perte, moi, qui n'ai pu l'oublier, je ne puis consentir que leur mémoire soit dépouillée à mon profit, ni que mes autres collègues soient déshérités de la portion de reconnaissance qui leur est due.

Vous sentirez donc, citoyen, que si mon propre intérêt me commande l'une de ces réclamations; le devoir ne prescrit l'autre.

Signé FROCHOT.

RESPECT AU MALHEUR.

Solomé au rédacteur du Publiciste.

De la prison du Temple, le 11 ventose, an 8.

Je vous somme de publier cette lettre en réponse à l'article infâme inséré contre moi dans *l'Ami des Loix* du 10 ventose & dont vous avez publié un extrait le 12 ventose. J'ai sommé le rédacteur de *l'Ami des Loix* de conserver le manuscrit de cet article. Il importe à moi, il importe sur-tout à la justice publique que ce manuscrit soit mis sous les yeux des tribunaux, à côté de plusieurs lettres anonymes qui m'ont été écrites à différentes époques, & dans lesquelles on me menace de me dénoncer comme réacteur, si je n'envoie dans le jour, à telle adresse qu'on m'indique, & en billets de caisse, une somme de 1500 fr. Ces lettres sont ou ce moment dans les mains du ministre de la police.

En attendant que justice se fasse de l'auteur de l'article & de celui des lettres anonymes, c'est-à-dire de la même personne, j'ai droit de me plaindre de la facilité avec laquelle on a publié une diffamation injurieuse contre un homme qui est aujourd'hui prisonnier.

Je sais tous les chefs d'accusation rassemblés dans l'article, & j'y réponds :

1°. *J'ai été l'un des chefs du camp de Jalès.* Mais si ma mémoire est fidèle, le camp de Jalès a été formé & dispersé bien avant le mois d'août 1792. Or, j'ai habité Marseille, sans interruption, jusqu'au mois d'août 1792, & les signatures apposées par moi, chaque jour, à des actes publics, en offrent la preuve incontestable.

2°. *J'ai été à Marseille un des premiers fauteurs de la réaction.* Mais si ma mémoire est encore fidèle, la réaction eut lieu pendant l'an 5; & pendant l'an 3, j'ai habité Lyon; & je n'ai passé que dix jours à Marseille pour y demander, signer, & recevoir mes certificats de 1792.

3°. *J'ai été le confident intime de Willot.* J'ai connu, il est vrai, le général Willot. J'ai respecté en lui l'homme de gouvernement; mais jamais le général Willot ne m'a fait de confidence; jamais il n'en a reçu de moi.

4°. *J'ai dirigé le poignard qui assassina le malheureux Giraud.* N'étoit-il pas plus simple de dire que c'étoit moi qui avoit porté le coup de poignard? Cette accusation, toute aussi vraie, auroit au moins été plus forte. Qu'ils disent, tous ceux qui m'ont connu dans le cours de la révolution, quel homme fut plus incapable que moi d'un assassinat? quel homme a plus gémi que moi sur toutes les horreurs dont la malheureuse ville de Marseille a été le théâtre?

5°. *Je sus atrocement scélérat.* Nous verons cela, lorsque rendu à ma liberté, je traduirai devant le tribunal criminel l'auteur de l'article que je réfute.

En attendant, citoyens rédacteurs, vous saurez que j'ai été arrêté par une fautive équivoque, pour un fait qui n'est parfaite-

ment étranger ; & que plein de confiance dans la justice du gouvernement, j'espère que la porte de ma prison, ouverte pour moi, se fermera bientôt sur le brigand qui m'a calomnié, & s'est courageusement enveloppé du voile de l'anonyme.

Signé, SOLOMÉ.

Nota. Nous n'avions parlé de l'accusation que parce que nous l'avions vu répétée dans le *journal officiel*.

T R I B U N A T.

Séance du 15 ventôse.

Jubé, organe de la commission nommée hier, rend compte du changement apporté au projet sur les conscrits, par la disposition nouvelle qui consiste à considérer comme indigens, pour les exempter de l'indemnité exigée, les porteurs de congés. La commission propose de nouveau l'approbation du projet.

Favard le combat, parce qu'il assujettit à une peine nouvelle des citoyens que des loix précédentes avoient garantis, parce que l'exhérédation s'y trouve reproduite sous une forme nouvelle. L'opinant oppose au projet les raisonnemens que Lacuée, orateur aujourd'hui chargé de le défendre, soumettoit au conseil des anciens contre un projet qui offroit les mêmes vices. Il conclut au rejet.

Benjamin Constant censure plusieurs dispositions du projet ; mais elles ne lui paroissent pas assez défectueuses pour le faire rejeter. Il invite tous ses collègues à s'unir aujourd'hui dans ce grand acte de défense nationale, comme ils le firent il y a quelques jours dans un acte de réparation. Son discours sera imprimé.

Portier (de l'Oise) ne croit pas que le changement remarqué dans le second projet, soit de nature à changer son opinion. Le vice du projet dans sa rétroactivité, dans la faculté du remplacement, dans un privilège donné à la richesse, dans la dénomination d'indigent qui s'y trouve, & que nulle loi ne peut contenir, dans les contradictions que présente la rédaction.

L'opinant ne trouve pas plus de justice dans les peines imposées, en cas qu'elles soient inégales & sans proportions. Pourquoi toujours des peines pécuniaires ? Pourquoi ne jamais s'adresser à la générosité, à la magnanimité du peuple sensible, dont il faut éveiller les sentimens ?

L'opinant soutient que la loi même est inutile ; car l'esprit de la loi du 19 fructidor est tel qu'il n'exige pas une nouvelle loi pour lever une nouvelle classe de la conscription. Il vote contre le projet de loi.

Jaucourt avoue que peu de loix sont plus difficiles que celles dans lesquelles il faut concilier ce qui est dû à la défense de la patrie & aux droits des citoyens. Les milices royales, les réquisitions révolutionnaires, sont également odieuses. La conscription modifiée suivant les circonstances est le mode le plus utile, le plus politique. Ce mode est conservateur & militaire ; il laisse des citoyens à l'état, & des soldats aux frontières. Que des hommes robustes remplacent à l'armée les hommes foibles, malveillans & invalides, rien de plus juste ; n'imitons pas les sauvages du Canada, qui coupent l'arbre par le pied pour en avoir le fruit : ce n'est pas assez que de penser au présent, il faut veiller pour l'avenir.

Les hommes blessés à l'armée, les indigens, c'est-à-dire

ceux qui ne paient pas 50 fr. d'imposition, sont exempts d'acquiescer l'indemnité prescrite.

Quant aux peines proposées, si jamais délit a emporté de peine pécuniaire, c'est celui de la désertion ; la désertion enlève à l'armée un homme, des armes, des habits. Il y a donc liaison intime entre le délit & la peine. L'amende est, dit-on, inégale ; c'est le propre des amendes qu'on fixe toujours sans considérer qui les paie.

Jaucourt termine par rappeler dans quelles circonstances le projet est présenté. Vous ne trompez pas, dit-il, l'attente de celui qui ne trompa jamais vos espérances. Il vote pour le projet.

Thiessé reprend les dernières expressions de Jaucourt, en disant que ce seroit tromper l'attente du gouvernement que de voter une loi imparfaite. Or, telle est celle proposée. Il est de l'honneur national de la purger des vices de rétroactivité qu'elle renferme. Elle impose en effet de dures obligations à des hommes que des loix solennelles en ont tenus pour acquittés. Un des reproches faits à l'ancienne législation étoit d'être versatile ; il ne faut pas que celle actuelle le soit autant.

Thiessé remarque dans le projet qu'on assujettit ceux qui n'exécuteroient pas la loi nouvelle à des peines plus graves que par le passé, quoique les peines fussent très-graves, & qu'on y assujettit même ceux qui n'exécuteroient pas les arrêtés & réglemens des consuls. Or, ces arrêtés & réglemens ne sont pas encore connus ; c'est abdiquer entièrement le pouvoir législatif, que de déterminer ainsi des peines contre les infractions d'arrêtés à intervenir.

L'opinant vote contre le projet.

Jard-Panvilliers répond que le projet, dans l'indemnité qu'il propose, ne peut être regardé comme applicable à ceux qui, étant mariés avant le 22 nivôse, n'ont point été appelés à la révision de congés qu'ils n'ont jamais eu.

À l'égard des réglemens, il est indispensable de leur donner force de loi, d'infliger contre les infractions des uns & des autres les mêmes peines sans cela, les réglemens & les loix seroient sans vigueur.

Jard-Panvilliers insiste en faveur du projet.

La discussion est fermée. Le tribunal va aux voix : sur 80 membres, 60 votent pour le projet & 20 contre.

Les orateurs chargés de porter ce vœu au corps législatif, seront Jubé, Jaucourt & Benjamin Constant.

Bourse du 15 ventôse.

Rente provis., 10 fr. 65 c. — Tiers consol., 20 fr. 50 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 1 fr. 18 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 00. — Bons $\frac{1}{4}$, 0 fr. 0 c. — Bons d'arrérage, 89 fr. 00 c. — Bons pour l'an 8, 75 fr. 65 c.

Traité des Affecti ns vaporeuses des deux sexes, ou Maladies nerveuses, vulgairement appelées maux de nerfs ; par P. Pomme, médecin-consultant de la marine française, 6^e édition revue, corrigée & augmentée, 2 vol. in-8^o. ornés du portrait de l'auteur. Prix, 7 fr. 50 cent., & 10 fr. franc de port.

Avicéptologie française, ou Traité général de toutes les ruses dont on peut se servir pour prendre les oiseaux, avec une collection de 35 figures & de pièges nouveaux propres à différentes chasses ; par Bullard, 1 vol. in-12. Prix, 3 fr. 60 cent., & 4 fr. 50 cent. franc de port.

Ces deux ouvrages se vendent à Paris, chez Cussac, imprimeur-libraire, rue Croix-des-Petits-Champs, n^o. 53.